

CONVENTION DE STAGE

ARTICLE 1:	La présence convention règle	e les rapports de :	
♦ L'Ecole Supér	ieure de Technologie d'agadir (E	STA) représentée par son Directeur.	
_		&	
♦ L'Entreprise, l	'Administration, l'Etablissement	,	
Adresse		Tél	
Représenté (e)	par M	fonction	
l'obtention du (l	DUT), Filière	ge de formation professionnelle, oblig	et

- ARTICLE 3 : Le stage de formation, d'une durée de 8 semaines, a pour but de :
 - Mettre en pratique les connaissances acquises à l'ESTA;
 - Impliquer l'étudiant dans le monde de l'entreprise par le biais d'études, d'enquêtes, d'applications informatiques, etc....
- **ARTICLE 5 :** Le stagiaire doit respecter le règlement intérieur de l'entreprise d'accueil.
- **ARTICLE 6 :** A la fin du stage, le responsable à l'entreprise renseigne la fiche d'évaluation fournie par l'ESTA et délivre une attestation de stage à l'étudiant.
- **ARTICLE 7:** Le stage fait l'objet d'un rapport qui peut rester confidentiel à la demande de l'entreprise.
- **ARTICLE 8 :** Le stagiaire est couvert par une assurance valable durant la période du stage.

L'Etudiant Stagiaire

LE CHEF DE L'ENTREPRISE

Le Directeur de l'Ecole Supérieure de Technologie d'Agadir



N. B.: à envoyer après signature à l'adresse Mail stage.esta@uiz.ac.ma et à déposer une copie avec le rapport du Stage